

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/342

Objet : Mise en place d'une règle de circulation et de stationnement.

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, l'interdiction de circuler et de stationner, rue de la Liberté (59184) SAINGHIN-EN-WEPPE à l'occasion de la fête des Allumoirs afin de faciliter l'installation de foodtrucks, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, rue de la Liberté. Cela afin de permettre l'installation de foodtrucks pour la fête des Allumoirs qui se déroulera le samedi 10 octobre 2026.

Article 2 : Cette mesure prendra effet à partir de 10h00 jusqu'à 23h00 (seuls les riverains seront uniquement autorisés à rentrer et sortir avec leur véhicule jusqu'à 12 heures).

Article 3 : Des barrières seront installées par les services techniques à l'intersection de la rue de la Liberté et de la rue de l'Egalité à partir du lundi 05 octobre afin de prévenir suffisamment en amont la population.

Article 4 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 5 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée
- Monsieur le Responsable du SDIS
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 28 septembre 2026

Le Maire

Matthieu CORBILLON

